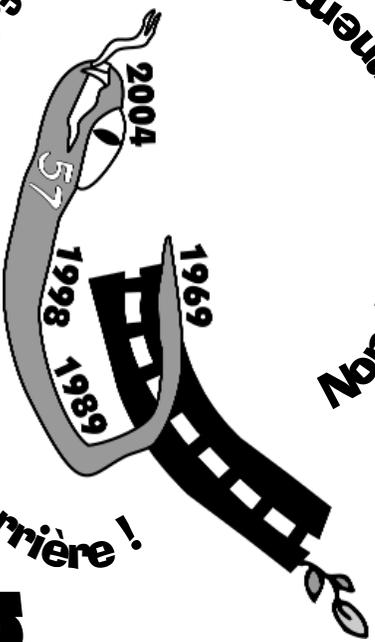


Non gouvernement
qui nous fait reculer 40 ans en arrière!



Où à un Québec sans pauvreté!

Pour contrer les reculs à l'aide sociale introduits par le projet de loi 57, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté demandent:



Le retrait du projet de loi 57 et des modifications aux règlements de la loi actuelle introduites juste avant le début de la Commission parlementaire prévue sur la question.



Des amendements à la loi actuelle pour la conformer à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et pour assurer qu'elle couvre les besoins essentiels dans la dignité.

L'indication complète de toutes les prestations - L'instauration d'une prestation minimale couvrant les besoins essentiels et protégée de toute coupure ou saisie (barème plancher) y compris pour les loyers - La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture et d'avoir accès à un cousin d'épargne plus élevé qu'en ce moment - L'exemption totale de la pension alimentaire reçue pour un enfant du revenu considéré pour le calcul de la prestation - La reconnaissance du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, incluant le droit de recours - L'élargissement de la notion de gains permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (Règle des rentes, CST, IMA, etc.)



L'ouverture d'un débat public mettant à profit l'expertise citoyenne, y compris celle des personnes en situation de pauvreté, en vue d'imaginer et d'élaborer le régime de garantie de revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut qualitatif vers un Québec sans pauvreté.

Vous êtes d'accord avec cette position ?

Appelez votre député du Québec pour lui en parler!

Pour information:

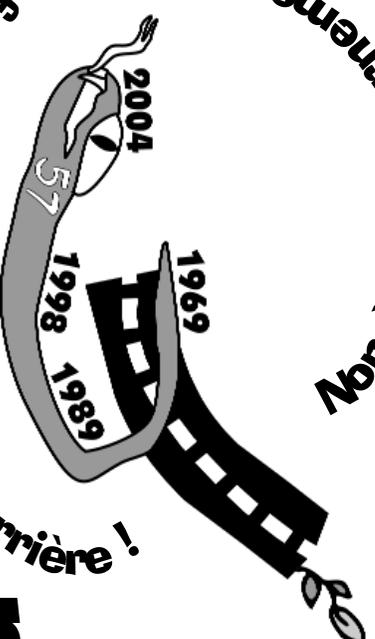
Collectif pour un Québec sans pauvreté

www.pauvrete.qc.ca

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

www.fcpsq.qc.ca

Non gouvernement
qui nous fait reculer 40 ans en arrière!



Où à un Québec sans pauvreté!

Pour contrer les reculs à l'aide sociale introduits par le projet de loi 57, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté demandent:



Le retrait du projet de loi 57 et des modifications aux règlements de la loi actuelle introduites juste avant le début de la Commission parlementaire prévue sur la question.



Des amendements à la loi actuelle pour la conformer à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et pour assurer qu'elle couvre les besoins essentiels dans la dignité.

L'indication complète de toutes les prestations - L'instauration d'une prestation minimale couvrant les besoins essentiels et protégée de toute coupure ou saisie (barème plancher) y compris pour les loyers - La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture et d'avoir accès à un cousin d'épargne plus élevé qu'en ce moment - L'exemption totale de la pension alimentaire reçue pour un enfant du revenu considéré pour le calcul de la prestation - La reconnaissance du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, incluant le droit de recours - L'élargissement de la notion de gains permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (Règle des rentes, CST, IMA, etc.)



L'ouverture d'un débat public mettant à profit l'expertise citoyenne, y compris celle des personnes en situation de pauvreté, en vue d'imaginer et d'élaborer le régime de garantie de revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut qualitatif vers un Québec sans pauvreté.

Vous êtes d'accord avec cette position ?

Appelez votre député du Québec pour lui en parler!

Pour information:

Collectif pour un Québec sans pauvreté

www.pauvrete.qc.ca

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

www.fcpsq.qc.ca

Une Réforme de l'aide sociale hors-la-loi!

La loi actuelle sur l'aide sociale est un vrai parcours à obstacles pour les personnes qui doivent y recourir parce qu'elles ne donne pas accès à des revenus suffisants pour survivre. À 533\$ par mois, la prestation mensuelle de base rend impossible de s'en sortir.

Le projet de loi 57 déposé par le gouvernement québécois ferait pire encore. Et le dépôt récent de nouveaux règlements odieux à l'aide sociale a montré que le gouvernement sera sans merci pour les plus pauvres.

Le gouvernement entreint la loi sur la pauvreté qu'il prétend appliquer. Il augmente la pauvreté au lieu de la réduire. Il alimente les préjugés au lieu de les combattre. Il diminue les sécurités et les recours au lieu de les améliorer.

En fait, le projet de loi 57 augmentera la pauvreté, l'exclusion et l'insécurité:

Disparition complète du fondement sur les droits et les besoins - Aucune disposition pour garantir et hausser les prestations - Remplacement du régime actuel par une série de programmes particuliers dont plusieurs seront sans droit de recours - Augmentation de la division entre "bons" et "mauvais" pauvres - Perte de la garantie dans la loi de l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les 55 ans et plus - Réintroduction de la saisie des chèques pour non paiement de loyer - Disparition du Bureau des renseignements et plaintes - Aucune analyse des impacts appauvrissants

En fait, tout en maintenant ce qui est inacceptable dans la loi actuelle, le projet de loi 57 ramènerait le Québec 40 ans en arrière à l'ère de l'arbitraire et des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale en 1969.

En fait, c'est un projet de réingénierie néolibérale qui ouvre la porte au retrait de l'État de ses responsabilités sous la forme de partenariats qui renverront les problèmes à la société ou à de nouvelles formes de sécurité du revenu privée.

En fait, c'est un projet qui prépare le chemin pour une main d'oeuvre forcée par la faim à endurer des emplois précaires et mal payés d'un marché de l'emploi à rabais ou à travailler bénévolement, dans les secteurs choisis par le ministre, pour une Prime à la participation de misère.

Une Réforme de l'aide sociale hors-la-loi!

La loi actuelle sur l'aide sociale est un vrai parcours à obstacles pour les personnes qui doivent y recourir parce qu'elles ne donne pas accès à des revenus suffisants pour survivre. À 533\$ par mois, la prestation mensuelle de base rend impossible de s'en sortir.

Le projet de loi 57 déposé par le gouvernement québécois ferait pire encore. Et le dépôt récent de nouveaux règlements odieux à l'aide sociale a montré que le gouvernement sera sans merci pour les plus pauvres.

Le gouvernement entreint la loi sur la pauvreté qu'il prétend appliquer. Il augmente la pauvreté au lieu de la réduire. Il alimente les préjugés au lieu de les combattre. Il diminue les sécurités et les recours au lieu de les améliorer.

En fait, le projet de loi 57 augmentera la pauvreté, l'exclusion et l'insécurité:

Disparition complète du fondement sur les droits et les besoins - Aucune disposition pour garantir et hausser les prestations - Remplacement du régime actuel par une série de programmes particuliers dont plusieurs seront sans droit de recours - Augmentation de la division entre "bons" et "mauvais" pauvres - Perte de la garantie dans la loi de l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les 55 ans et plus - Réintroduction de la saisie des chèques pour non paiement de loyer - Disparition du Bureau des renseignements et plaintes - Aucune analyse des impacts appauvrissants

En fait, tout en maintenant ce qui est inacceptable dans la loi actuelle, le projet de loi 57 ramènerait le Québec 40 ans en arrière à l'ère de l'arbitraire et des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale en 1969.

En fait, c'est un projet de réingénierie néolibérale qui ouvre la porte au retrait de l'État de ses responsabilités sous la forme de partenariats qui renverront les problèmes à la société ou à de nouvelles formes de sécurité du revenu privée.

En fait, c'est un projet qui prépare le chemin pour une main d'oeuvre forcée par la faim à endurer des emplois précaires et mal payés d'un marché de l'emploi à rabais ou à travailler bénévolement, dans les secteurs choisis par le ministre, pour une Prime à la participation de misère.